

08

RAPPORT

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Par délibérations des 28 septembre 2006 et 20 décembre 2007, le Conseil Municipal a confié à l'Agence DUBUS - RICHEZ le projet d'aménagement et de requalification de la place de la République pour un coût estimé à 22 176 000 € TTC.

En 2008, la Municipalité demandait à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'adapter ce projet afin de prendre en compte :

- d'une part, le futur transport en commun METTIS porté par METZ-METROPOLE : ainsi, le tracé et le gabarit des voies ont été modifiés et la circulation des véhicules automobiles en accès au parking République ou en transit a été reportée sur le boulevard Poincaré,
- d'autre part, des compléments d'aménagement sur l'ensemble de la place, destinés à accueillir tout type d'animation (modification des niveaux altimétriques, renforcement de structures, réseaux).

Ces adaptations, présentées au Conseil Municipal du 26 mars 2009, se traduisent par des travaux supplémentaires, en grande partie liés aux contraintes archéologiques du périmètre concerné, qui se montent à un total de 1,6 M€ et dont le détail est le suivant :

- maîtrise d'œuvre nécessaire à l'adaptation du projet	310 000 €
- fouilles archéologiques à l'emplacement de la trémie	491 000 €
- fondations spéciales sous la trémie suite à la découverte d'anciennes fortifications	266 000 €
- adaptation du projet (voies, trémies, cœur de place)	383 000 €
- actualisation des marchés de travaux suite au décalage de mise en œuvre	150 000 €

Le montant global de cette opération s'établit ainsi à 23 776 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux,
- d'ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget d'investissement en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants ou marchés complémentaires nécessaires sur les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre en cours.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : **AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 95/127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu les délibérations du 28 septembre 2006 et du 20 décembre 2007 approuvant le financement des travaux de réaménagement et de requalification de la place de la République,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le projet aux fonctionnalités du futur transport en commun METTIS,

CONSIDÉRANT l'intérêt de faire de la place de la République un lieu de vie au gré des événements tels que foires, concerts, marchés...,

CONSIDÉRANT que ce nouveau projet a été présenté au Conseil Municipal du 26 mars 2009,

CONSIDÉRANT que les travaux supplémentaires nécessaires s'élèvent à 1,6 M€ TTC, ce qui porte à 23 776 000 € le coût global du projet,

APPROUVE la réalisation de ces travaux supplémentaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les avenants ou marchés complémentaires nécessaires sur les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre en cours et tous documents contractuels se rapportant à cette opération,

RENOIE à une prochaine commission d'appels d'offres les avenants ou marchés complémentaires nécessaires, conformément au Code des Marchés Publics,

DÉCIDE d'imputer les dépenses sur le budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON